

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 1^{er} juillet 2024 à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 25 juin 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 31

Nombre de votants : 35

Procurations : 4

Étaient présents :

M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Jean-Sébastien TAVERNIER, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, Mme Emilie GEVA (arrivée 18h35 pt 02), M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, Mme Rachel GUIHARD, M. Maxime PICARD, Mme Sylvaine TEXIER, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHÈS.

Étaient absents :

Mme Simone MALVILLE, Mme Sylvie GAIN, M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, M. Yann MEILLAREC, Mme Liliane LE SOURD, M. Alain LOUIS.

Procurations :

Mme Simone MALVILLE a donné pouvoir à M. Cyrille KERRAND

Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT

M. Yann MEILLAREC a donné pouvoir à Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES,

M. Alain LOUIS a donné pourvoir à M. Jacky CHAUVIN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

2024 07 n°11 – CULTURE – FINANCES – Asphodèle tarifs locations de salles

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture présente les éléments.

La salle Asphodèle propose depuis sa création un service de location pour des événements. Il est régi par une délibération actualisée le 8 novembre 2010 et l'application d'un tarif de location salle polyvalente et salle de spectacle avec 1 Tarif associatif et 1 tarif particulier territoire de Questembert Communauté et 1 Tarif hors Questembert Communauté.

Des conditions de gratuité ont été accordées en complément par une délibération le 15 Février 2007 et précisées par une délibération le 2 octobre 2023.

En moyenne sur une saison ; l'équipement accueille 120 événements en dehors des dates Asphodèle sur le lieu : salle polyvalente-Salle de spectacle -Office traiteur.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Depuis le transfert de l'équipement culturel sous régie jusqu'en 2014, aucune révision des tarifs location n'a été effectuée.

Le comité culture intercommunal réuni le 12 juin 2024 a travaillé une proposition de révision avec une augmentation de l'ensemble des tarifs à 7 % qui prend en compte :

- Une analyse du coût environné horaires du lieu avec l'augmentation des coûts fluides, ménages notamment.
- Une analyse des tarifs appliqués dans les salles environnantes sur les mêmes catégories. *(Pour rappel, l'Asphodèle est classé L/N/R 2eme catégorie et a l'obligation de fournir un SSIAP (diplôme de sécurité incendie et d'assistance à personnes pour toute location dans la salle de spectacle.)*

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

| Tarif TTC - en € | Associations, établissements scolaires*, mairies de QC | | Utilisateurs non associatif de QC | | Utilisateurs hors QC | |
|--|--|---------------|-----------------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|
| | Location + ménage obligatoire | total | Location + ménage obligatoire | total | Location + ménage obligatoire | total |
| salle polyvalente 1 journée | 110 + 100 | 210,00 | 215 + 100 | 315,00 | 270 + 100 | 370,00 |
| ≤5 heures 1/2 journée | 55 + 100 | 155,00 | 110 + 100 | 210,00 | 135 + 100 | 235,00 |
| Journée supplémentaire | | 65,00 | | 130,00 | | 160,00 |
| salle de spectacle 1 journée | 430 + 210 | 640,00 | 535 + 210 | 745,00 | 590 + 210 | 800,00 |
| ≤5 heures 1/2 journée | 215 + 210 | 425,00 | 270 + 210 | 480,00 | 295 + 210 | 505,00 |
| Journée supplémentaire | | 260,00 | | 320,00 | | 355,00 |
| salle de spectacle + salle poly. 1 journée | 535 + 250 | 785,00 | 750 + 250 | 1000,00 | 855 + 250 | 1105,00 |
| 1/2 journée | 270 + 250 | 520,00 | 375 + 250 | 625,00 | 430 + 250 | 680,00 |
| Journée supplémentaire | | 320,00 | | 450,00 | | 515,00 |
| office traiteur (cuisines) 1 journée | | | | 100,00 | | |
| 1/2 journée | | | | 50,00 | | |
| Journée supplémentaire | | | | 60,00 | | |

Le hall et les sanitaires (et le ménage de ceux-ci) sont inclus dans chaque location.

La location de la salle de spectacle comprend un personnel SSIAP mis à disposition tout au long de l'occupation de la salle

| Caution - en € | Associations de QC | Utilisateurs non associatif de QC | Utilisateurs hors QC |
|----------------------|--------------------|-----------------------------------|----------------------|
| salle polyvalente | 300,00 | 300,00 | 400,00 |
| salle de spectacle | 450,00 | 450,00 | 550,00 |
| ensemble du bâtiment | 600,00 | 600,00 | 600,00 |

| Tarifs horaires - en € | tarif horaire | surface |
|---|---------------|--------------------|
| Salles de cours individuels | 5,00 | 30 m ² |
| Salles de musique d'ensemble | 5,00 | 46 m ² |
| Salle de formation musicale | 7,00 | 53 m ² |
| Salle polyvalente (pour les cours hebdo des asso) | 10,00 | 200 m ² |

Caution : pas de caution demandée aux établissements scolaires.

Délibérations

Établissements scolaires* :

Écoles primaires : Gratuité : 1 gratuité /an pour les écoles primaires. Seul le ménage est à compter.

Collège et Lycée : 50% du tarif de location

Mise à disposition 5 jours (consécutifs ou au max. 1 jour off) : 1070€

Prestations annexes

Prestation ventes de billets : 100 € ttc

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 20 juin 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés pour 34 voix « Pour », une abstention (F. Poeydemenge), les membres du Conseil Communautaire :

- Valident la révision des tarifs location comme présentée ci-dessus à 7 %.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 8 juillet 2024

Le Président,

Patrice LE PENHUIZIC

Le secrétaire de séance

M. Stéphane COMBEAU

